

Qualification de l'offre de randonnée

DÉLIBÉRATION D'ORIGINE : ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 17 DÉCEMBRE 2012
MISE A JOUR : ASSEMBLÉE DU 28 SEPTEMBRE 2018 ET COMMISSION PERMANENTE DU 5 OCTOBRE 2018

BÉNÉFICIAIRES

Structures associatives,
communes ou groupement
de communes.

RENSEIGNEMENT

PÔLE COHÉSION
DES TERRITOIRES
DIRECTION DES COLLÈGES,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS
SERVICE SPORTS ET LOISIRS
DE NATURE
12 AVENUE PIERRE LEROUX
23000 GUERET

TÉL. 05 44 30 29 54
www.creuse.fr

la CREUSE
e Département

■ OBJET DE L'INTERVENTION DÉPARTEMENTALE

- Inscription de chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)
- Promotion des itinéraires de randonnée (notamment sur le site Internet dédié à la randonnée de l'ADRT Creuse Tourisme)
- Attribution du Label « Rando Qual'iti Creuse »

■ MODALITES

Selon la note obtenue avec la grille d'évaluation en annexe.

- Les itinéraires obtenant une note supérieure ou égale à 5/20 seront intégrés au dispositif départemental, c'est-à-dire inscrits au P.D.I.P.R.
- Ceux dont la note atteint 10/20 bénéficieront d'une promotion sur le site Internet de l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques (ADRT) Creuse Tourisme, dédié à la randonnée et aux sports de nature en Creuse.
- Ceux obtenant une note supérieure ou égale à 16/20, dont une note de 20/20 pour la partie spécifique au balisage et à la signalétique obtiendront le Label « **Rando Qual'iti Creuse** ».

■ PRÉSENTATION DU DOSSIER

Dossier ci-joint à compléter, accompagné de :

- Tracé de l'itinéraire (sur fond de carte au 1/25000^{ème})
- Directionnel (indications des

directions à prendre par le randonneur)

- Fichiers GPS (tracé de l'itinéraire au format .gpx ou .kml)
- Conventions de passage avec les propriétaires privés
- Délibérations des communes de demande d'inscription au PDIPR
- Attestation d'entretien et de balisage